



MAIRIE DE MASSÉRAC

**8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC**

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Pouvoirs : 3

Excusé(s) et absent(s): 5

Conseillers votants : 13

L'an deux mil quinze, le vendredi 6 novembre 2015 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, André CHASLES, Daniel GUILLET, Bruno MASETO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE, Fabien DEMARCO

Excusés : Soumaya GUILLOUX, Jean Michel HUBER, Yveline KORCHEFF

Pouvoirs : Soumaya GUILLOUX à Clotilde MOURAUD ; Jean-Michel HUBER à Daniel GUILLET; Yveline KORCHEFF à Clotilde MOURAUD

Absent(s) : Julien RICORDEL, Daniel POISSEL.

Secrétaire de séance : Clotilde MOURAUD

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du Vendredi 6 novembre 2015 à 19H30

Station d'épuration : Etude Loi sur l'eau

Présentation de l'étude Loi sur l'eau par Mr MARTIN – EF ETUDES.

Mr MARTIN présente l'option retenue par son cabinet pour le type de station d'épuration à construire : une station d'épuration avec filtres plantés de roseaux avec un matériau utilisé l'apatite ayant pour propriété l'absorption du phosphore. Ce type de station représenterait un coût de fonctionnement annuel de 7€/habitant contre 20 à 30€/habitant pour une station d'épuration du type boues activées. Cette dernière solution nécessitant un local, un apport d'énergie pour faire fonctionner des pompes et agitateurs.

Face au désaccord et discordance de point de vue entre le cabinet EF ETUDES et la DDTM, Service de l'Eau Environnement et Assainissement, et aux conseils et recommandations du Département, Mr le Maire demande au cabinet EF Etudes de bien vouloir étoffer sa proposition et surtout de la préparer compte tenu des normes imposées par la police de l'eau et des contraintes topographiques des parcelles (ZX 206 et ZX 32).

Ainsi l'étude loi sur l'eau n'est donc pas validée. Une rencontre entre les différents partenaires est à prévoir avant la mi-décembre.

Mr MARTIN précise par ailleurs qu'il faut sans tarder procéder aux travaux de réhabilitation du réseau, préalable obligatoire avant de construire l'équipement définitif.

Tarifs assainissement 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif de facturation de l'assainissement pour 2016 et ainsi de porter le coût du m3 consommé à 2.10 € puis l'abonnement annuel des usagers à 39€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

PCS

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde : document définissant l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le PCS.

Convention circulation des documents au sein du réseau Médiathèque(s) et bibliothèques de la CCPR

Afin d'améliorer les services rendus à la population et notamment la diversité et le choix de documents proposés en proximité, les médiathèques pourront désormais procéder à la circulation d'une partie de leurs documents. Ainsi la médiathèque intercommunale propose de prêter environ 600 documents DVD et CD actuellement dans sa réserve à répartir entre les médiathèques intéressées qui pourront les proposer en prêt à leurs abonnés.

La convention a pour objet la détermination des engagements mutuels en vue de la circulation de documents entre la médiathèque intercommunale et les médiathèques municipales ou associatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention circulation des documents au sein du réseau Médiathèque(s) et bibliothèques de la CCPR.

CCPR Changement de siège social

Suite au déménagement des services de la communauté de communes du Pays de REDON, il convient de modifier les statuts de la CCPR dont le siège est fixé désormais au « 3 rue Charles SILLARD à REDON ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCPR dont le siège est fixé désormais au « 3 rue Charles SILLARD à REDON ».

Bulletin municipal édition janvier 2016

Recueil des infos pour le 7 décembre (Compte Rendus de commissions...)

Ticket de cantine – Repas adulte

La municipalité offre la possibilité au personnel qui le désire de se restaurer à la cantine municipale.

En l'absence de tarif applicable aux adultes, il est proposé de délibérer sur un prix de repas cantine pris par les agents communaux, le personnel enseignants et extra-scolaires, les stagiaires école et mairie fixé à 4 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tarif d'un repas adulte pour les employés pris à la cantine municipale à 4 euros, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Convention Mairie de MASSERAC/Association 3 Rivières pour les TAP 2015/2016

Comme l'année scolaire passée, il est proposé de conventionner avec l'Association 3 Rivières dans le cadre de ses interventions réalisées pour les Temps d'Activités Péri-éducatifs à l'école publique R DESCHAMPS de MASSERAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention entre la municipalité de MASSERAC et l'Association 3 Rivières.

Classe découverte école

Demande écrite d'aide au financement d'une sortie pédagogique par la direction de l'école.

Il est proposé d'octroyer un montant de subvention de 900 euros, comme en 2014, pour financer une partie de la classe de mer à la TURBALLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de 900 euros de subvention.

Festival « Bouffe ton clown »

La compagnie « Et ta Sœur » souhaite renouveler son festival « Bouffe ton clown » en avril 2016 et sollicite la municipalité pour un emplacement gratuit à MASSERAC et une utilisation gracieuse de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, soucieux de promouvoir l'accès à la culture et aux loisirs, émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions et infos diverses :

- Loi Notre et Projet de territoire du Pays de Redon : point à l'ordre du jour du prochain conseil SDCI, document consultable sur l'adresse suivante de la préfecture :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Intercommunalite>.

Merci d'en prendre connaissance pour le prochain conseil afin de délibérer

- Vœux du maire : dimanche 10 janvier 2015
- Agents recenseurs : Laetitia COURDIER et Alan HOUGUET seront recrutés pour réaliser la campagne de recensement du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.